

## Le refus de l'école : pouvoir d'une société civile bloquée ?

**L**E général Eyadéma s'est sacrifié pour construire des écoles dans chaque village du Togo afin que tous les enfants togolais puissent avoir accès à l'instruction. Aussi, vous devez envoyer vos enfants à l'école afin que ses efforts ne soient pas vains ». C'est en ces termes qu'un préfet s'adresse à la population d'un petit village. Termes non équivoques qui, en mentionnant le nom même du Président, signifient que tout refus sera assimilé à un acte d'opposition au régime. Les chefs et les notables, vêtus de leurs plus beaux pagnes pour « fêter » la venue du préfet, applaudissent à ces propos, mais on ressent le malaise qui parcourt l'assemblée des notables... L'école de village, hier tant désirée, est devenue aujourd'hui un fardeau encombrant et la visite du préfet rappelle qu'il n'est point aisé de s'en délester.

C'est ainsi que depuis un an et demi, les préfets, les responsables du RPT (Rassemblement du peuple togolais) (1), de la JRPT (Jeunesse du rassemblement du peuple togolais), les inspecteurs de l'enseignement primaire ont pris leurs « bâtons de pèlerins », parcourant les pistes les plus cahoteuses, visitant le moindre petit village, pour « faire de la sensibilisation » (2) en faveur de la scolarisation. Les discours mettant volontiers l'accent sur les bienfaits de l'école ont vite laissé la place, devant l'inertie des populations, aux discours plus « convaincants », voire aux recrutements forcés. Les médias : l'unique quotidien togolais *La Nouvelle Marche*, la radio et la télévision abordent enfin ce délicat problème du refus de

des enseignements primaire, secondaire et même universitaire), des écoles clandestines qu'il fallait reconnaître sous la pression des communautés villageoises. La demande scolaire semblait ne jamais devoir se tarir et ce mouvement irrésistible provoquait une hausse toujours plus forte des effectifs. En 1980-1981, le taux de scolarisation atteint le chiffre honorable de 72,1 % et le projet d'une scolarisation proche de 100 % ne paraît plus relever de l'utopie.

### 1960-1980 : un système scolaire en expansion

Pays sous mandat, puis sous tutelle, le Togo hérite à l'indépendance d'un système scolaire relativement développé, le colonisateur français s'étant engagé à faire « mieux » que son prédécesseur allemand. En 1960, le taux de scolarisation s'élève à 42 % et le Togo se situe déjà parmi les pays les plus scolarisés d'Afrique francophone (3). Pourtant, la demande scolaire ne semble pas avoir été entièrement satisfaite, comme le prouvent, d'une part, l'étude des différents textes législatifs relatifs à l'enseignement et, d'autre part, la place prépondérante de l'enseignement privé durant la période coloniale (4).

A partir de 1960, on assiste au développement très rapide du système scolaire dans son ensemble, soit du 1<sup>er</sup> au 4<sup>e</sup> degré (5). Cette scolarisation accrue a été rendue possible par l'action cumulée de deux phénomènes : le premier a été la brusque libération de la demande en éducation ; les écoles clandestines, créées sur l'initiative des populations, se multiplient et sont bientôt reconnues par

(1) Parti unique et obligatoire, du moins pour les salariés dont la cotisation au RPT est prélevée d'office tous les mois sur leurs salaires, au même titre que les cotisations sociales.

(2) Termes utilisés par les pouvoirs publics.

(3) 1957, taux de scolarisation : Togo 42 %, AOF 13,5 %, AEF 25 %, Cameroun 59 %. Sources : service des statistiques d'Outre-Mer, Paris, imprimeries Paul Dupont, 1959.

(4) Par exemple : arrêté du 28 juin 1928, art. 5 et 9, *JOT*, 1928, p. 493 ; ainsi selon A. Bonnacarrère, Commissaire de la République, « le nombre des membres de l'enseignement ne pouvant s'accroître que lentement ne permet pas la multiplication rapide des classes. Le nombre des élèves qui désirent s'asseoir sur les bancs de l'école dépasse de beaucoup les places disponibles » (les soulignés sont de nous), cité par M.K. Ahloko, in *Les politiques scolaires coloniales au Togo, 1884-1960*, Genève, Université de Genève, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation,

thèse n° 111, Coutances, OCEP imprimerie, 1982, 355 p.

En 1960, les effectifs du primaire se situent à 38 000 élèves pour le public et 49 000 élèves pour le privé (essentiellement catholique et évangélique). Sources : statistiques scolaires.

(5) Le système scolaire togolais est composé des sous-systèmes suivants :

— « jardins d'enfants » (enseignement préscolaire pour les enfants âgés de 3 à 5 ans).

— 1<sup>er</sup> degré (composé de six classes : CP 1, CP 2, CE 1, CE 2, CM 1, CM 2 ; examen final CEPD).

— 2<sup>e</sup> degré (composé de quatre classes : 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> ; examen final : BEPC).

— 3<sup>e</sup> degré (composé de trois classes : seconde, première, terminale ; examen final : baccalauréat).

— 4<sup>e</sup> degré (université, instituts supérieurs).

— Enseignement professionnel et technique.

les pouvoirs publics. Le second phénomène réside dans la volonté des autorités de développer la scolarisation, celle-ci étant considérée comme l'élément nécessaire à la construction du jeune État indépendant.

La progression des effectifs entre 1960 et 1980 est donc spectaculaire, tout particulièrement dans les enseignements des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés qui étaient presque inexistants - 2 160 élèves inscrits dans les classes de la 6<sup>e</sup> à la terminale - au moment de l'indépendance.

d'autre part, de favoriser la scolarisation des filles que de nombreux parents se refusent à éloigner du village —, qu'au plan du personnel enseignant (recrutements importants, formation continue, etc.). Ce fut la première fois, depuis l'accession du Togo à l'indépendance, qu'une politique de l'éducation fut énoncée (6) et que des tentatives pour l'appliquer ont été mises en œuvre. L'effort du gouvernement togolais a été considérable (7) et les réalisations d'autant plus importantes qu'un consensus a pu s'établir entre l'État et les parents qui souhaitaient respectivement le développement de la scolarisation. Le phénomène de déscolarisation (8) intervient après cette période d'expansion et reste très lié, comme nous allons le montrer, aux décisions politiques de rigueur économique décrétées par l'État.

### La remise en cause

À la période d'euphorie (9) qui s'était emparée de l'économie nationale (1974-1980), succède une période de restriction budgétaire qui fait son apparition dès 1979 ; on note alors un ralentissement des inscriptions au CP 1 à la rentrée 1979-1980, et la baisse des effectifs scolaires qui intervient en 1981-1982 ne fera que s'amplifier jusqu'en 1985-1986.

Durant cette période (1981-1985), nous assistons à un revirement spectaculaire de la politique tant économique que scolaire de l'État. Du point de vue scolaire, de nouvelles réglementations tendant à remettre en cause les principes de la réforme de 1975 sont mises en place. Ainsi les différents barrages aux enseignements secondaires et supérieurs sont rétablis (obligation de posséder le CEPD pour l'entrée en classe de sixième, le BEPC en seconde ; rétablissement du concours d'entrée en seconde et du probatoire ;

(6) Contrairement à d'autres expériences africaines (voir à ce sujet par exemple, en ce qui concerne la Côte-d'Ivoire, l'article de P. Désalmand, « Une aventure ambiguë », *Politique africaine*, n° 24, déc. 86, pp. 91-103), cette politique de l'éducation repose sur un projet de réforme mûrement élaboré par des *intellectuels togolais proches du milieu éducatif scolaire* (enseignants, inspecteurs...), ce qui explique en partie l'adhésion qu'elle a su recueillir aussi bien de la part de l'État, que de celle des parents.

(7) À titre indicatif, le budget des ministères de l'Éducation s'élève à 9,4 milliards de francs CFA en 1977, à 14,4 milliards en 1983 et à 16,9 milliards en 1986 pour un budget de l'État respectivement de 55,2 milliards de francs CFA, 75,8 milliards, puis 87,3 milliards. On note que la part du budget de l'État destinée aux ministères de

l'Éducation n'a jamais cessé de croître (Sources : statistiques scolaires).

(8) Nous appelons « déscolarisation » le phénomène de baisse des effectifs scolaires dû d'une part à la diminution des entrées (non-scolarisation des enfants à l'entrée du système scolaire) et d'autre part à l'augmentation du nombre d'abandons (retrait des enfants en cours d'étude), voir à ce sujet M.-F. Lange, *Contribution à l'étude du système scolaire togolais. Première approche du phénomène de déscolarisation*, Lomé, ORSTOM, 1984, 90 p., multigr.

(9) Terme utilisé par A. Schwartz, *Quatre Plans quinquennaux de développement au Togo (1966-1985), les politiques sectorielles, mythes et réalités*, Lomé, ORSTOM, 1984, 24 p., multigr. La partie économique de notre article doit beaucoup à ce texte.

une clause d'âge est instituée pour l'accès au troisième degré). A l'application de ces nouvelles mesures vient s'ajouter une sélection accrue qui s'exprime par la chute des taux de réussite aux examens, comme le montre le tableau ci-après :

### ÉVOLUTION DES TAUX DE RÉUSSITE AUX EXAMENS

Examens Années	CEPD	BEPC	Probatoire	Bac.
1977-1978	53,1 %	24,2 %	—	28,2 %
1978-1979	50,7 %	25,6 %	—	23,8 %
1979-1980	33,1 %	20,1 %	—	23,6 %
1980-1981	40,7 %	16,2 %	—	15,7 %
1981-1982	40,4 %	10,7 %	4,7 %	9,7 %
1982-1983	40,4 %	18,3 %	27,8 %	16,7 %
1983-1984	32,9 %	18,1 %	39,3 %	21,7 %
1984-1985	51,3 %	21,9 %	44,4 %	31,8 %

Source : M. F. Lange, *op. cit.*, p. 67.

(N.B. : La remontée du taux de réussite au CEPD de juin 85 s'explique en partie par la proportion importante de redoublants due à la faible réussite au CEPD de juin 1984 ; la remontée des taux des autres examens est à relativiser du fait que la sélection s'est opérée antérieurement : ainsi les bacheliers de 1985 constituent la première promotion qui a dû subir le rétablissement des divers examens, BEPC, concours d'entrée en seconde, probatoire).

La sélection ne s'opère pas seulement en fin de cycle comme l'indique la hausse des taux de redoublement dans l'ensemble des cours (du CP 1 à la terminale). Bien que le gouvernement justifie cette politique sélective par la baisse de niveau des élèves — revers pourtant évident d'une démocratisation des différents degrés de l'enseignement — cette politique s'explique plus vraisemblablement par la volonté de limiter le nombre de jeunes diplômés destinés au chômage.

Néanmoins, durant toute cette période, les pouvoirs publics n'ont pas souhaité « casser l'outil éducatif », alors qu'ils n'hésitent pas à liquider ou à fermer les entreprises publiques ou mixtes jugées non rentables. Ainsi, lorsque l'État accroît la sélection, le nombre d'enseignants augmente-t-il et les investissements destinés aux infrastructures (constructions de salles de classe) continuent-ils de progresser (10). L'interprétation de ces données, en apparence contra-

(10) Ainsi les nombres d'enseignants et de classes du premier degré passent respec-

tivement de 8 920 à 9 055 en 1979-1980 à 10 225 et 10 326 en 1984-1985.

dictoires (sélection accrue qui tend à contenir la demande en éducation et développement des structures d'accueil qui vise à en élargir l'offre), nous incite à penser que l'État désire scolariser le maximum d'enfants en n'attribuant toutefois qu'un nombre réduit de diplômes. Comme le note J.-Y. Martin, « *les pratiques scolaires dans l'enseignement primaire ont pour résultat le plus évident de dégager les élèves des influences idéologiques de leur milieu d'origine et de les rendre sensibles aux incitations politiques émanant de nouveaux pouvoirs. Il est donc important, du point de vue de l'appareil, de faire passer le maximum d'enfants par l'école ; même si la majorité en sort sans diplôme* » (11).

En ce qui concerne l'enseignement primaire, nous pouvons avancer que l'État n'a jamais souhaité réduire les effectifs. Nous avons pu noter, lors de nos enquêtes dans les écoles du pays, la ferme volonté des pouvoirs publics de maintenir ouvertes des écoles dont les élèves désertaient les cours. Dans un premier temps, des réunions furent organisées par les responsables des inspections primaires pour inciter les parents à scolariser leurs enfants. Lorsque les conseils s'avèrent insuffisants, des recrutements forcés eurent lieu, soit par l'intermédiaire des chefs de village (ceux-ci désignant un certain nombre d'élèves devant aller à l'école), soit par la présence des gardes de préfecture qui aidèrent les instituteurs à remplir leurs classes. Pourtant, malgré ces différentes interventions locales - au niveau national, la déscolarisation n'est pas encore officiellement reconnue - la chute des effectifs scolaires se poursuit inexorablement. Le taux de scolarisation qui était dans le primaire de 72,1 % en 1980-1981, n'est plus en 1984-1985 que de 52,6 %.

Devant ce phénomène de refus de l'école, qui fut à la fois inattendu, soudain et national (la totalité des préfectures est affectée par la baisse des effectifs, y compris la commune de Lomé qui n'échappe pas au phénomène), le gouvernement, tout comme le parti unique, semble avoir été déconcerté. Ainsi, durant les quatre premières années de baisse des effectifs, aucune déclaration officielle ne mentionne le phénomène. Il faut attendre la rentrée 1985-1986 pour que le problème soit enfin abordé et que le mot de « déscolarisation » fasse son apparition (12) ; celui-ci sera d'ailleurs abandonné par les cadres du parti qui lui préféreront le terme de « désertion scolaire ». C'est à partir de cette année-là que l'État et les dif-

(11) J.-Y. Martin, *Disparités régionales dans le développement de l'éducation*, Paris, IPE, 1981.

(12) In « L'école, l'avenir de notre nation », *Togo dialogue*, n° 103, septembre 1985, pp. 29-31.

férents hauts fonctionnaires (préfets, inspecteurs de l'enseignement, cadres du RPT) organisent la croisade contre le refus de l'école. On peut s'étonner du silence observé par les pouvoirs publics durant ces quatre ans. Pourtant, dès la première année de chute des effectifs scolaires (1981-1982), la Direction générale de la planification de l'éducation, qui est chargée de recueillir les données et d'éditer annuellement les statistiques scolaires, s'étonne de cette situation et mène une enquête sur l'ensemble du territoire afin de connaître l'avis des inspecteurs. Bien que les raisons retenues par ces derniers ne se situent pas, pour l'essentiel, au niveau scolaire mais soient d'ordre économique (difficultés financières, fermetures d'usines, chômage des jeunes diplômés, absence de recrutement dans la fonction publique, départs de jeunes scolarisés vers l'étranger en vue de trouver un emploi, etc.), les motifs évoqués n'attirent pas l'attention des pouvoirs publics. Il semble qu'ils n'aient pu envisager ni la poursuite de la baisse des effectifs ni le fait que ce brutal refus de l'école soit l'expression d'un profond mécontentement.

L'ampleur du phénomène est pourtant telle qu'on ne peut l'ignorer : le système éducatif scolaire perd près de 100 000 élèves en seulement quatre ans.

### ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES SELON LES ENSEIGNEMENTS ENTRE 1980-1981 ET 1984-1985

	Effectifs		Variations	
	1980-1981	1984-1985	En nombre	En %
1 <sup>er</sup> degré	506 788	454 209	- 52 579	- 10,4
2 <sup>e</sup> degré	108 450	74 415	- 34 035	- 31,4
3 <sup>e</sup> degré	16 672	11 330	- 5 342	- 32
Ens. technique	6 839	4 961	- 1 878	- 27,5
Ens. professionnel	2 105	501	- 1 604	- 76,2
4 <sup>e</sup> degré	4 345	4 233	- 112	- 2,6
<b>Total</b>	<b>645 199</b>	<b>549 649</b>	<b>- 95 550</b>	<b>- 14,8</b>

Source : ORSTOM, données fournies par les statistiques scolaires.

Ces chiffres n'indiquent cependant pas le recul réel de la scolarisation, puisque durant cette période le taux d'accroissement de la population est évalué à 2,9 % par an. De plus, l'augmentation du nombre de redoublants entre 1980-1981 et 1984-1985 tend à « gonfler » les effectifs et masque également la récession scolaire qui n'affecte pas les différents degrés avec la même intensité ; ainsi, l'enseignement primaire subit une baisse de 10 %, tandis que les

2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés connaissent des baisses de 31 % et 32 %. Si la baisse des effectifs du premier degré est essentiellement due au refus de l'école, celle des deuxième et troisième degrés résulte des effets conjugués de ce refus et des mesures sélectives de l'État, ce qui accroît la récession scolaire dans ces degrés. Notons que ces chiffres représentent des moyennes nationales et dissimulent de fortes disparités ; la préfecture la plus touchée enregistre des baisses de 22 % dans le primaire et de 54 % dans le second degré (13). Mais l'observation la plus intéressante à relever réside dans le fait que les régions à forte tradition scolaire ne se différencient pas, face au refus de l'école, des régions sous-scolarisées. Il semble bien que ce refus trouve sa source hors du système scolaire. Comment expliquer que, sur l'ensemble du territoire, l'agriculteur de la Région des Savanes (traditionnellement hostile à l'école), celui de la Région des Plateaux (enclin depuis longtemps à scolariser ses enfants), l'artisan, le commerçant ou le fonctionnaire de Lomé aient décidé, au même moment, sans concertation aucune et sans « mot d'ordre », de refuser l'école ?

### Les raisons du refus

Pour que cette pratique du refus de l'école puisse se développer sur l'ensemble du territoire, il fallait que tout le pays soit atteint par la même conjoncture. Or, comme nous l'avons écrit précédemment, les événements marquants des années 1980 se situent dans le revirement spectaculaire de la politique de l'État, tant économique que scolaire. Nous venons de voir que cette dernière ne pouvait expliquer la chute brutale des effectifs scolaires. Qu'en est-il de la politique économique ?

### *Les mesures de rigueur économique*

Notons tout d'abord que la crise financière et économique s'installe au Togo dès 1975 ; les cours du phosphate (principale source de revenu du pays), très élevés en 1974 au moment de leur nationalisation, s'effondrent et les répercussions de la crise mondiale se font également sentir. La situation d'euphorie économique semble pourtant se maintenir malgré quelques signes croissants de récession. L'austérité budgétaire fait son apparition en 1979, puis est renforcée à partir de 1982. De 1979 à 1982, « l'emploi dans les entreprises du secteur moderne a régressé de 3,5 % : on est en effet

(13) Préfecture du Haho : — effectifs du second degré en  
— effectifs du primaire en 1980-1981 : 15 302 ; en 1984-1985 : 11 985 ;  
1980-1981 : 3 857 ; en 1984-1985 : 1 776.



passé, en chiffres absolus, d'un effectif de 45 281 salariés à un effectif de 43 701, soit une évolution en baisse de 1 580 travailleurs » (14). Le volume de l'emploi commence à se rétrécir et les sortants du système scolaire à éprouver des difficultés pour s'insérer dans le monde du travail.

1982 apparaît comme l'année décisive du changement qui était en train de s'opérer ; les choix du Togo en faveur d'industries lourdes et du développement d'un secteur industriel étatique (particulièrement inadapté) s'avèrent désastreux et accroissent la dette de l'État dans de telles proportions que l'intervention du FMI est devenue nécessaire. Des mesures de rigueur économique s'imposent, mais il convient de les faire accepter par la société togolaise. Tout se passe en deux jours... Le vendredi 3 décembre 1982, le président de la République, le général Eyadéma, ouvre les assises du 6<sup>e</sup> Conseil national du RPT. La cérémonie inaugurale est marquée par un « discours-programme » du Président qui dénonce, entre autres, la mauvaise gestion des sociétés mixtes ou publiques et termine son discours par les phrases suivantes :

*« Le parti et le gouvernement se ressaisiront. Le désordre, l'anarchie, le gaspillage, les vols, les détournements, la corruption, le favoritisme et la gabegie ne passeront pas (...). Je souhaite plein succès à vos travaux »* (15).

Le lendemain, samedi 4 décembre, le 6<sup>e</sup> Conseil national du RPT s'achève ; les résolutions suivantes sont prises :

- dissolution de six sociétés d'État ;
- privatisation de Togo-route ;
- alignement des salaires et indemnités des agents des entreprises et sociétés d'État sur ceux des agents de la fonction publique.

Le ministre de l'Intérieur, K.T. Djidjogbi Laclé, annonce ces mesures dans un discours qui clôture le Conseil en indiquant que : « Toutes ces mesures doivent impérativement être exécutées : rigoureusement appliquées, et cela immédiatement » (16). Elles le seront ; ce qui aura pour conséquence d'une part d'augmenter le nombre de chômeurs, d'autre part de provoquer des réductions de salaire dans le secteur para-étatique qui varient entre 30 et 50 %. La politique de rigueur se poursuit néanmoins et en 1983, un certain nombre de décisions sont appliquées :

(14) A. Schwartz, *Évolution de l'emploi dans les entreprises togolaises du secteur moderne de 1979 à 1982*, Lomé, ORSTOM, 1982, 14 p., multigr.

(15) Voir *La Nouvelle Marche*, samedi 4 décembre 1982.

(16) Voir *La Nouvelle Marche*, lundi 6 décembre 1982.

— le blocage des salaires est décrété à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1983 et un impôt de solidarité de 5 % est prélevé sur ceux-ci ;

— le recrutement dans la fonction publique est interrompu.

Ces dispositions touchent tout particulièrement les salariés (baisse du niveau de vie) et les jeunes diplômés à la recherche d'un premier emploi. En 1982, ces jeunes n'ont pratiquement plus aucune chance de trouver du travail et ceux qui étaient liés par un contrat avec l'État, tels que les étudiants en médecine, par exemple, voient ce contrat dénoncé ; les premiers docteurs en médecine au chômage sont dans l'obligation soit de poursuivre à leurs frais une spécialisation en Europe, soit pour les fils d'agriculteurs sans moyens financiers, de retourner au village pour cultiver (17).

### *La réponse aux mesures de rigueur*

Des milliers de jeunes collégiens, lycéens ou étudiants se trouvent dorénavant dans une impasse. Pourtant, à l'instar des salariés qui ont accepté les mesures de rigueur économique sans broncher, le milieu lycéen et étudiant togolais ne manifeste pas le moindre agacement. Pendant ce temps, les pays africains connaissent, pour la plupart d'entre eux, l'impatience sinon la colère de leurs lycéens et étudiants dues à la dégradation des conditions d'études et surtout à l'inquiétude face à l'absence de perspectives d'avenir. On ne saurait citer de façon exhaustive tous les mouvements étudiants qui ont secoué l'Afrique ces dernières années, alors que le Togo apparaît comme un surprenant havre de paix.

Pourtant, la société togolaise sait se faire inventive. Dans l'impossibilité actuelle de manifester son mécontentement de façon officielle, elle dispose de « lieux » où peuvent s'exprimer ses angoisses et ses refus devant la crise actuelle, ceci d'autant plus que le régime politique, pourtant fortement installé (depuis plus de vingt ans), n'en est pas moins toujours à la poursuite d'une légitimité à construire. L'école est l'un de ces lieux privilégiés et, en 1984, alors que la croisade contre le refus de l'école n'est pas encore lancée, les propos des parents, recueillis lors de nos enquêtes, sont particulièrement violents :

*« Aujourd'hui, on nous trompe... On nous triche avec l'école. Autrefois, lorsqu'on avait le CEPE on trouvait un emploi ; main-*

(17) L'État a renoncé à les recruter au sein de la fonction publique, mais ne les a pas libérés de leur engagement à exercer pendant dix ans à son service, d'où l'impossibi-

lité pour ces jeunes médecins de s'installer à leur compte. Notons qu'en 1986, une autorisation spéciale leur a été accordée, mais ceci après trois années de chômage.

*tenant nos enfants reviennent au village avec le BEPC ou le Bac, en déclarant qu'il n'y a pas de travail pour eux... Pourquoi ? ».*

*« On dit qu'il n'y a plus d'emploi dans la fonction publique... et il y a des usines qui ferment. Pourquoi ne ferment-ils pas aussi les CEG, puisqu'ils ferment les usines ? ».*

Un chef de village, à qui nous demandions les raisons de la fermeture de son école, se contenta de répondre :

*« Vous qui êtes à Lomé, vous me trouvez trois emplois de gardien et deux emplois dans les bureaux pour nos garçons, puis deux places de bonne pour nos filles ; et demain je vous remplis l'école ».*

Au mois de septembre 1985, la réponse des pouvoirs publics prend forme :

*voyeuse d'emplois... La limitation et la réglementation des recrutements dans la fonction publique ne peuvent donc en rien justifier une désaffection de l'école » (18).*

Très vite, les discours des parents évoluent et se retranchent derrière l'argument selon lequel l'école n'étant pas gratuite, elle ne

Les relations qui s'établissent entre les pouvoirs publics et les populations possèdent une intemporalité quelque peu surprenante : les autorités publiques, en effet, apportent des réponses à des non-dits. Car il est évident qu'aucun parent ne tiendrait les propos que nous venons de citer en public ; ils se contentent de faire part de leur mécontentement aux instituteurs, aux chefs de village, voire au sociologue de passage...

Il apparaît clairement que le refus de l'école constitue la réponse des parents à la dégradation du niveau de vie et au chômage des diplômés, occasionnés par les mesures de rigueur économique. De 1975 à 1980, l'intégration des jeunes diplômés n'a pu se réaliser que grâce à la croissance de la fonction publique. On constate aujourd'hui un rapport de un fonctionnaire pour 70 habitants, alors que le rapport optimum serait — selon le FMI — de 1 pour 100. Il n'est désormais plus permis d'espérer intégrer les sortants du système scolaire dans la fonction publique, et la désaffection pour l'école traduit le rejet de cet état de fait.

En 1987, la fonction publique n'a recruté que deux cents personnes, tandis que plus de trois cents étudiants obtenaient un diplôme de fin d'études supérieures (diplôme d'école d'ingénieur, maîtrise ou doctorat). Encore ces derniers étaient-ils particulièrement favorisés par ce recrutement, puisque 73 % des postes ouverts leur étaient destinés. Les plus nombreux et les plus mal lotis sont les jeunes en possession d'un diplôme d'enseignement technique (CAP, BEP) ou général (BEPC, baccalauréat) qui n'ont souvent, face au chômage, d'autre choix que le retour au village. Ils y sont désignés comme les « saboteurs » de l'école par les instituteurs, car ce sont en effet les opposants les plus convaincus. Le retour massif de ces jeunes pose d'énormes problèmes aux communautés villageoises à qui revient la charge de les réinsérer ; en effet ces jeunes apportent aux agriculteurs la preuve évidente de l'inadéquation de l'école, mais aussi de sa nocivité du fait de leur difficile réinsertion au sein de l'exploitation agricole familiale.

Si la fronde contre l'école semble en voie d'être jugulée (les effectifs scolaires commencent à remonter légèrement), il faut espérer qu'elle suscite une réflexion sur un système scolaire à forte dominante de formation générale héritée de la colonisation, sans aucun lien avec le secteur agricole, de plus en plus coûteux, de moins en moins performant et inadapté à l'économie du pays. La structure des emplois nous montre toute l'équivoque d'un système scolaire essentiellement orienté vers le secteur moderne.

## RÉPARTITION DES EMPLOIS

Nombre d'emplois agricoles non salariés (1).....	846 000	71,8
Nombre d'emplois dans les activités informelles (1).....	245 000	20,8
Nombre d'emplois dans les entreprises du secteur moderne (2).....	43 701	3,7
Nombre d'emplois dans la fonction publique (3).....	41 895	3,6
Nombre d'emplois : gens de maison (2)	1 500	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>1 178 096</b>	<b>100</b>

Sources : (1) Mission PECTA, 1982 ; (2) A. Schwartz, *op. cit.*, 1982 ; (3) Budget général de l'État, gestion 1981.

On constate que seuls 7 % des emplois relèvent du secteur moderne et constituent des débouchés au système scolaire.

Le refus de l'école, qui s'exprime avec le plus d'intensité en milieu rural, montre l'impasse dans laquelle se trouve un système d'enseignement qui n'a pas su s'adresser aux trois quarts de la population active.

**Marie-France Lange**  
ORSTOM